DEPARTEMENT DE L'ARDECHE

AVIS DE MISE EN VENTE DE VEHICULES, ENGINS ET MATERIELS TECHNIQUES REFORMES

La commission permanente du Département de l'Ardèche a décidé le 1^{er} juillet 2019 d'aliéner des véhicules, engins et matériels techniques. Vous en trouverez <u>ci-joint</u> la liste et les montants de mise à prix afférents.

La publicité est diffusée exclusivement sur les sites Internet et Intranet du Département de l'Ardèche. Parallèlement, une information par courriel est adressée aux communes et communeutés de communes incluant des communes ardéchoises, aux conseillers départementaux et au personnel départemental.

La vente est ouverte à tous.

Toutefois, la distinction est faite entre deux catégories d'acheteurs pour répondre aux motifs d'intérêt général précisés ci-après.

⇒ 1ère catégorie :

- les communes ardéchoises, les centres communaux d'action sociale
- les communautés de communes, les centres intercommunaux d'action sociale incluant des communes ardéchoises
 - afin de leur permettre d'acquérir des véhicules, engins et matériels techniques utiles à l'exercice de leurs missions d'entretien et de sécurité routière, d'aide sociale à la population, et au fonctionnement de leurs services, en complémentarité des missions du Département de l'Ardèche.
- les associations loi 1901, ardéchoises ou bi-départementales qui œuvrent dans les domaines de compétence du Département de l'Ardèche.
- ⇒ <u>2^{ème} catégorie</u> : les particuliers, les conseillers départementaux, les agents du Département de l'Ardèche, les entreprises, les autres associations, etc.

Les lieux, jours et heures de visite sont fixés comme suit :

Du LUNDI 16 au VENDREDI 20 SEPTEMBRE 2019 de 8 h à 11 h et de 13 h à 16 h

Site du pôle des mines, 69 bis route des mines à Privas

Toutes les visites doivent être accompagnées d'un agent du service garage ateliers mécaniques

Tout contrevenant se verra obligé de quitter le site

Penser à prendre rendez-vous

Les personnes à contacter pour les prises de rendez-vous et tous renseignements complémentaires sont :

M. Laurent VALETTE : 04 75 66 79 76M. Vincent HILAIRE : 04 75 66 72 66

Présentation des offres :

Chaque acheteur potentiel:

- · PEUT soumissionner pour plusieurs biens ou lots
- NE PEUT présenter qu'une seule offre pour un même bien ou lot (dans le cas contraire, aucune offre de l'acheteur ne sera prise en compte)
- EST INVITE à présenter son (ses) offre(s), libellée(s) au centime d'euro près
- EN COMPLETANT <u>l'imprimé-type ci-joint</u> (un imprimé par offre) (dans le cas contraire, l'offre de l'acheteur ne sera pas prise en compte)
- ET EN LE RETOURNANT AU PLUS TARD LE LUNDI 23 SEPTEMBRE 2019 (remise sur site ou envoi postal, le cachet de la poste faisant foi)

<u>Transmission des offres</u>:

L'imprimé-type est à transmettre sous enveloppe à l'adresse suivante :

Département de l'Ardèche

DIAM / SGAM

« Ne pas ouvrir - Vente de véhicules »

BP 737 - 07007 PRIVAS cedex

Les bénéficiaires appartenant à la 1ère catégorie devront obligatoirement apposer le cachet de leur collectivité ou organisme sur les enveloppes.

<u>Critère de jugement des offre</u> : le critère unique est le prix.

Les offres arrivées hors délai ne seront pas ouvertes. Toute offre inférieure au prix plancher est irrecevable.

L'ouverture des offres, leur enregistrement et leur analyse sont effectués en deux temps :

Phase 1:

Les enveloppes identifiées par les communes, communautés de communes, CCAS, CIAS et associations appartenant à la 1ère catégorie sont ouvertes et enregistrées.

Pour les associations, avant toute démarche, il sera vérifié qu'elles remplissent les conditions d'éligibilité sus-mentionnées.

Après analyse, l'attribution est faite au mieux disant.

Si 2 ou plusieurs offres sont identiques : il est procédé à un tirage au sort (principe d'égalité au sein d'une même catégorie).

Après notification aux attributaires, s'il y a désistement, le bien est proposé au plus offrant suivant.

Phase 2:

Dans le cas où des biens n'auraient pas trouvé preneur à l'issue de la phase 1, les enveloppes restantes sont ouvertes et enregistrées dans les mêmes conditions que celles précisées cidessus. Dans le cas contraire, les enveloppes ne sont pas ouvertes.

Après analyse, l'attribution des biens restant disponibles à l'issue de la phase 1 est faite au mieux disant.

Si 2 ou plusieurs offres sont identiques : il est procédé à un tirage au sort (principe d'égalité au sein d'une même catégorie)

Après notification aux attributaires, s'il y a désistement, le bien est proposé au plus offrant suivant.

Notification : dans un premier temps, les acheteurs dont l'offre est classée en première position sont informés par téléphone ou par mail. En cas de désistement, le bien ou lot est proposé au plus offrant suivant.

Dans un second temps, la confirmation est communiquée aux attributaires.

Modalités de paiement :

- Pour les collectivités et établissements publics, le paiement interviendra à réception de l'avis de sommes à payer.
- Pour les particuliers, professionnels et associations :
 - L'acheteur de <u>matériels roulants</u> (véhicules de tourisme et véhicules et matériel techniques roulants, camions, engins...) quel que soit le montant, et <u>petits matériels techniques</u> d'un montant unitaire supérieur ou égal à 300 euros s'acquittera obligatoirement du montant de la vente auprès de la Paierie Départementale de l'Ardèche située 11 avenue du Vanel BP 714 07007 PRIVAS.

Les paiements peuvent se faire :

- -par chèque à envoyer à la paierie ou déposé sur place au guichet,
- -par carte bancaire sur place,
- -par virement bancaire sur le compte Banque de France

PAIERIE DEPARTEMENTALE

BDF PRIVAS: FR52 3000 1006 55C0 7000 0000 091 - BIC BDFEFRPCCT

Merci de spécifier une référence dans votre virement bancaire

« DPT07 réforme véh engins + N° code du matériel acheté »

Veuillez- joindre à votre règlement l'attestation d'acquisition du bien, celle-ci sera tamponnée et datée par la paierie lors de votre règlement.

Après paiement, un récépissé de paiement sera remis soit sur place, soit envoyé par courrier ou par mail à l'acheteur.

Pour les opérations effectuées à la paierie, le guichet est ouvert :

Jour	Horaires matin	Horaires après midi
Lundi	De 8 h 30 à 12 h 00	De 13 h 30 à 16 h 00
Mardi		Fermé
Mercredi		De 13 h 30 à 16 h 00
Jeudi		Fermé
Vendredi		De 13 h 30 à 15 h 00

• L'acheteur de <u>petits matériels techniques</u> (pneus, filtres...) pour un montant <u>unitaire</u> inférieur à 300 euros :

paiera par chèque uniquement, à l'ordre de la Régie DIAM avant la remise du bien acquis.

Enlèvement des marchandises :

Les acheteurs disposent <u>d'un délai maximum d'UN MOIS</u> à compter de la notification pour venir prendre possession du bien payé. Un rendez-vous sera fixé, un jour en semaine, pendant les heures de bureau.

Important:

Pour les véhicules, l'acquéreur devra présenter une attestation d'assurance.

Les modalités d'enlèvement (moyens de manutention et véhicule approprié) sont à la charge exclusive de l'acquéreur.

<u>Information à l'issue de la vente</u> : la liste des biens aliénés, le nom de l'acquéreur et le prix d'achat seront publiés sur les sites Internet et Intranet du Département de l'Ardèche.